

**N° 5458<sup>1</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2004-2005

---

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi du 12 juillet 1996  
portant réforme du Conseil d'Etat**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL**

(1.7.2005)

Par lettre en date du 6 avril 2005, le ministre de l'Etat a saisi pour avis notre chambre du projet de loi portant modification de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat.

Si notre chambre peut suivre le bien-fondé du présent projet de loi consistant à augmenter le nombre de conseillers du Conseil d'Etat de vingt et un, actuellement, à vingt-sept afin de tenir compte de la progression en volume de ses activités due au nombre croissant d'avis à rendre sur les projets et propositions de loi, elle se pose néanmoins la question pourquoi le projet de loi augmente disproportionnellement le nombre de conseillers, détenteurs d'un diplôme en droit, par rapport au total des conseillers de 52% (11/21) à 63% (17/27).

Sous réserve de cette remarque, notre chambre a l'honneur de vous communiquer qu'elle marque son accord au projet de loi cité sous rubrique.

Luxembourg, le 1er juillet 2005

*Pour la Chambre de Travail,*

*Le directeur adjoint,*  
Léon DRUCKER

*Le président,*  
Henri BOSSI

